

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 6 février 2015 à 19 H

Sous la présidence de M. RINKENBACH René

Membres présents : ALLARD F-BARDA JP-BINGER F -CONRAD J-DE FRANCESCO D - FRITZ N – GAUTAUD E -KLEIN C-KOMLANZ L- RINKENBACH R - MULLER M -SIEBERT C-SPANNAGEL D- ZINS M –ZOWNIR E

Membres absents non excusés : /

Membres absents excusés : FELT T-GREFF H- MEYER B-PROUST F-

Procurations : FELT T à ALLARD F- GREFF H à RINKENBACH R- MEYER B à ZOWNIR E-PROUST à BARDA JP

1. Présentation du PAVE

Le collaborateur de la Sté QUALICONSULT n'ayant pu se libérer pour présenter le dossier PAVE au conseil municipal, ce point de l'ordre du jour est reporté à une date ultérieure.

2. Approbation de l'adjudicataire du lot de chasse n° 1

Le conseil municipal approuve, par 18 voix pour et 1 abstention, le résultat de l'adjudication publique du lot n°1 de la chasse communale qui a eu lieu le 26 janvier 2015. Le lot n°1 est attribué à M. SCHWARTZ Robert pour la période du 2 février 2015 au 1 er février 2024 pour un loyer annuel de 4000.00 €.

3. Demande de subvention au titre de la DETR pour les aires de jeux

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et 4 votes pour par procuration, de solliciter pour l'année 2015 une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour la réalisation de 3 aires de jeux.

Montant des travaux éligibles : 237 858.12 € HT
Subvention escomptée 35 % : 83 25.34 €

4. Convention avec la CAF « Porte de France » déterminant les missions et modalités d'intervention respectives des communes et du service commun

M. Le Maire soumet aux membres du conseil municipal la convention avec la CAF « Porte de France » déterminant les missions et modalités d'intervention respectives des communes et du service commun pour l'application du droit des sols.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil décident par 15 votes pour et 4 votes pour par procuration :

– d'autoriser M Le maire à signer avec la CAFPF la convention qui détermine les missions et les modalités d'intervention du service commun d'instruction ADS.

5. Divers

Emplois jeunes durant les vacances d'été

Afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité en période estivale, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et 4 votes par procuration d'employer 3 jeunes pendant la 2^{ème} quinzaine de juillet 2015 et 3 jeunes pendant la 1^{ère} quinzaine d'août 2015. Les candidats seront départagés par tirage au sort et employés par l'intermédiaire d'une agence d'intérim.

Mise aux normes PMR de la porte d'entrée et du WC de l'école primaire

Le maire informe les membres du conseil que des travaux de mise aux normes PMR (personnes à mobilité réduite) d'une des portes d'entrée de l'école élémentaire doivent être effectués. Il s'agit d'une porte qui donne accès au parking situé entre les 2 écoles élémentaire et primaire.

Par ailleurs, le maire propose de créer par la même occasion un WC PMR supplémentaire dans ce bâtiment. Pour ce faire il présente les devis des entreprises ci-dessous :

- MEYER Christian de 57200 SARREGUEMINES pour la fourniture et pose de 2 portes avec travaux de maçonnerie, pour un montant HT de 3250.00 € soit un TTC de 3 900.00 €.

- Fenêtres SCHMITT de 57450 THEDING pour la fourniture et pose sans travaux de maçonnerie de 2 portes pour un HT de 3087.00 €, soit 3704.40 € TTC.

Il propose également le devis de la SARL CDK de 57520 GROSBLIEDERSTROFF pour la fourniture et pose d'un sanibroyeur pour un montant HT de 2033.95 €, soit 2439.51 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et 4 votes par procuration, de retenir les offres ci-dessous :

Pour la pose des 2 portes :

- l'entreprise MEYER Christian de SARREGUEMINES pour un HT de 3250.00 € et un TTC de 3900.00 €, les travaux de maçonnerie étant compris dans l'offre.

Pour le sanibroyeur :

- l'entreprise SARL CDK de GROSBLIEDERSTROFF pour un montant HT de 2033.95 € et un TTC de 2439.51 €

Devis PAUL PAYSAGE

Le maire propose aux membres du conseil le devis de l'entreprise PAUL PAYSAGE de DIEBLING pour un contrat d'entretien des espaces verts de la commune pour un montant HT de 5200.00 € soit 6240.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil décide par 15 voix pour et 4 abstentions de retenir l'offre de l'entreprise PAUL PAYSAGE de DIEBLING et charge M Le Maire de faire exécuter les travaux.

Balayage des rues

Afin d'assurer la propreté des rues de la commune, il est nécessaire de faire effectuer un balayage mécanique.

Le Maire propose aux conseillers le devis de l'entreprise TP KLEIN Guy de 57980 DIEBLING pour effectuer ce nettoyage des 10 km de voirie de la commune ainsi que des parkings.

Ce devis s'élève à 850.00 € HT soit 1020.00 € TTC pour 2 passages annuels. Le conseil municipal décide d'accepter ce devis et charge M Le Maire de faire exécuter les travaux.

Subvention exceptionnelle pour l'animation du repas des seniors

Les membres du conseil décide d'accorder une subvention de 450.00 € à l'orchestre LES BOSCOS'S, représenté par M. ZINS Denis de DIEBLING, pour l'animation du repas des seniors en mars 2015.

Défibrillateur pour l'étang

L'association pêche et nature souhaite que la commune installe un défibrillateur afin d'assurer la sécurité des personnes.

Le maire présente le devis de l'entreprise SCHILLER de BUSSY ST GEORGES qui a déjà fourni les autres appareils de la commune.

Le montant HT est de 1182.50 €, soit 1419.12 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'acquérir cet appareil et charge M. Le Maire de faire installer cet équipement sur le chalet de l'étang.

Pompe à eau de pompiers

La commune possède encore une vieille pompe stockée à l'atelier municipal qui ne sert plus, et nous encombre.

Le maire propose de la mettre gratuitement à disposition des pompiers de METZING, ou s'ils ne peuvent s'en servir, de la mettre en vente sur Internet. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Déneigement du parking Colruyt

Le conseil municipal décide de fixer à 60.00 € le montant facturé au magasin Colruyt pour chaque déneigement du parking effectué par les agents de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.